

BAFA

Brevet d'aptitude
aux fonctions d'animateur
de centres de vacances et de loisirs

ministère

jeunesse
éducation
recherche

Le Ministre de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche,

Vu le décret 87-716 du 28 août 1987 et l'arrêté du 26 mars 1993, modifié relatif au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centres de vacances et de Loisirs ;

Vu le procès verbal du jury départemental,

en date du 13/01/2004

et siégeant à SAINT LO

Délivre à NICOLAS BUNEL

Né(e) le 15/11/1976

**Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
de centres de vacances et de loisirs**

Manche

Pour le Ministre
par délégation
le directeur départemental
de la Jeunesse et des Sports
Po l'Inspecteur

Xavier GABILLAUD

